

CYCLOMONTAGNARDE D'ANNECY, HAUTE-SAVOIE

28-29-30 Juin 2024

CODEP 74



« RÈGLEMENT »

Les conditions définies ci-après s'appliquent dès l'inscription à l'épreuve :

1. PRÉSENTATION

La Cyclo Montagnarde d'Annecy Haute-Savoie est une épreuve vélo de route qui propose 4 parcours :

- Un parcours cyclo montagnard sur 1 jour 'Randonneur' (221km) ou 2 jours 'Touriste' (93 +128km.)
- 3 circuits découvertes (44-77-129km)

Cette épreuve vous fera découvrir les vallées, les montagnes alpines, des paysages pittoresques et inattendus ainsi que les plus belles routes haut-savoyardes.

2. ORGANISATION

Cette nouvelle Cyclo Montagnarde est organisée par le Comité Départemental de cyclotourisme de la Haute-Savoie (CODEP 74 FFVELO).

3. PROGRAMME

Vendredi 28 Juin 2024 : Retrait des dossiers de 16h à 21h : **Espace Rencontre** 39 Route de Thônes 74940 **Annecy-le-Vieux** (Départs et Arrivées)

Samedi 29 Juin 2024 : Retraits des dossiers de 6h30 à 19 heures.

Départ le matin entre 7h00 et 10h00 depuis Annecy-le-Vieux suivant le parcours choisi.

Dimanche 30 Juin 2024 : Retrait des dossiers à partir de 3h30

Départ le matin à partir de 4h00 jusqu'à 7 h 00 depuis Annecy-le Vieux pour les participants à l'épreuve Cyclo Montagnarde 'Randonneur' 1 jour après vérification de l'éclairage par l'organisation. Egalement départ pour tous les autres participants pour les épreuves option 'Touriste' en 2 jours et Découverte de 7 à 9 heures.

Clôture de la journée à 17h00.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Cyclo Montagnarde d'Annecy Haute-Savoie est ouverte à toutes et à tous, licenciés et non-licenciés, à partir de 16 ans (option Touriste), 17 ans (Randonneurs.)

Autorisation parentale écrite pour les mineurs au 29 juin 2024.

Pour prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- S'être acquitté des droits d'inscription.
- Se conformer au présent règlement.
- Se conformer à l'équipement obligatoire. (éclairage pour le parcours Randonneur)
- Avoir fourni lors de l'inscription en ligne les documents obligatoires.
- Être au minimum âgé(e) de 16 ans (pour l'épreuve C.M. Touriste) (année de naissance faisant foi). 17 ans pour l'épreuve Randonneur.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra rembourser ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve.

5. INSCRIPTION

L'inscription à l'épreuve se fait via le site Internet : <https://cyclomontagnarde-annecy.com>

Le règlement s'effectue par paiement en ligne exclusivement.

Pour confirmer définitivement l'engagement, vous devrez valider les conditions suivantes :

- Licence valide
- Paiement effectué
- Pour les mineurs une autorisation parentale devra être envoyée

Une majoration de 10€ sera effectuée sur le tarif initial pour une inscription après le 23/06/2024 (sauf parcours Découvertes).

Il n'y a pas de remise supplémentaire pour les clubs ou autres associations.

Tout engagement est ferme et définitif.

L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente randonnée devait être modifiée, écourtée ou annulée.

6. CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Le retrait des dossiers se fera le vendredi 28 juin de 16h00 à 21h00 à Annecy-le-Vieux sur présentation de la validation d'inscription. Le retrait des dossiers pourra également se faire le matin même de votre départ.

La plaque de cadre est à mettre sur le vélo.

En cas d'abandon, hors évacuation médicale durant l'épreuve, il est impératif de vous signaler à l'arrivée.

Il est formellement interdit de quitter l'événement sans avoir signalé ce fait à l'organisation. Aucun remboursement ne sera consenti suite à un abandon.

7. MATÉRIEL

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Tous les vélos sont acceptés (tandems, VAE homologué ...) mais le participant est responsable de la parfaite adéquation de son vélo avec la difficulté de l'épreuve.

8. EQUIPEMENT

VÉLO : un vélo de route est vivement conseillé. Le vélo doit être en parfait état de fonctionnement.

PROTECTIONS : La participation à la Cyclo Montagnarde d'Annecy Haute-Savoie requiert les protections et l'équipement suivants :

- Casque obligatoire ;
- Téléphone conseillé ;
- Couverture de survie conseillée;
- Gants, lunettes vivement conseillés

Tout participant se présentant sans l'équipement obligatoire se verra refuser le départ.

9. BAGAGES

Tout bagage doit être identifiable avec le numéro de dossier, une étiquette sera distribuée.

Le matériel est de la responsabilité du participant.

Le poids du bagage ne devrait **pas dépasser 9 kg, batterie de secours incluse (le cas échéant)**. Une vérification du poids des bagages pourrait être effectuée.

10. PARCOURS

Les tracés seront matérialisés par des flèches.

Le tracé pourra être modifié à tout instant si l'organisation juge que certaines conditions viennent contrarier le parcours initial. À titre d'exemple, après de fortes intempéries ayant entraîné un glissement de terrain, ou une rivière infranchissable ...

Toute modification sera signalée lors d'un briefing si le fait se produit durant la cyclomontagnarde.

11. SÉCURITÉ

En cas de problème, il est impératif de prévenir au plus vite l'organisation via les numéros de téléphone de l'organisateur, ou de composer directement le 18 ou le 112 à partir de votre mobile, si l'urgence l'impose.

Même si tous les efforts sont faits pour que tout se déroule parfaitement, notamment du point de vue de la sécurité, l'organisation ne saurait être tenue pour responsable de tout accident ou incident survenu lors de l'épreuve.

Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance « *individuelle accident* » et de vérifier que votre police d'assurance comprend bien cette garantie.

L'organisation dégage sa responsabilité en cas de détérioration, perte, vol de matériel, y compris le vélo, ou équipements individuels dans les circonstances de cette manifestation.

Étant donné l'importance des distances à parcourir, il est impossible de sécuriser tous les carrefours. Avec des routes ouvertes à la circulation, il est donc impératif de respecter le code de la route. Les participants ne sont pas prioritaires et doivent absolument marquer un arrêt aux intersections de voies ouvertes à la circulation, respecter les propriétés privées et l'environnement.

12. ASSURANCE

L'organisation contracte une assurance responsabilité civile pour les participants.

13. DROIT À L'IMAGE

Par sa participation à la Cyclo Montagnarde d'Annecy Haute-Savoie des 28, 29 et 30 juin 2024, chaque cycliste autorise expressément les organisateurs de l'événement à utiliser, faire utiliser, reproduire, faire reproduire son nom, son image, sa voix en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de la manifestation.

Et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales.

14. LOI INFORMATIQUE et LIBERTE

Conformément à la loi "informatique et liberté" n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification personnelle vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne souhaitez pas les recevoir, il vous suffit de nous écrire en précisant vos noms, prénoms et adresse.

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et tout manquement à ce règlement, entraînera l'exclusion immédiate du participant.



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE SAVOIE
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME
COMITE REGIONAL AUVERGNE-RHÔNE ALPES
97a, avenue de Genève – Maison départementale des sports & de la vie associative
74000 ANNECY

